

29 juin 2010

10.360

Question Daniel Haldimann**Qui sont les plus "malades": les crèches subventionnées ou les têtes blondes?**

Bon nombre de parents d'enfants en bas âge font appel aux services subventionnés des structures d'accueil à la petite enfance (ci-après: les crèches). En effet, il y a bien plus de crèches subventionnées que de crèches non subventionnées.

Aux dires des parents, il apparaît toutefois que de plus en plus d'enfants sont considérés comme étant malades dans les crèches subventionnées, alors qu'il n'y a que très peu d'enfants malades dans les autres crèches. La différence principale ne provient-elle pas du fait que, dans les crèches subventionnées, les parents et les communes paient leur part dès 80 francs journalier quand bien même les enfants sont "malades" alors que, dans les crèches non subventionnées, ces dernières ne perçoivent que les frais de gardes effectives?

Cette manière de fonctionner des crèches subventionnées péjore la situation sociale des parents qui doivent quitter subitement leur travail pour rechercher leurs têtes blondes qui n'ont qu'une petite fièvre bénigne ou un rhume un peu "coulant". En effet, ces absences des parents sont de toute façon reportées, d'une manière ou d'une autre, à la charge du parent-employé par son employeur qui souffre également de cette situation quant à l'organisation du travail.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire si des services de l'Etat ont déjà effectué des contrôles dans ce domaine de "pseudo maladies" dans les crèches subventionnées et, dans l'affirmative, nous en indiquer le résultat? Dans le cas contraire, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'instaurer une procédure de contrôle?